

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2018

BURNOUT - (N° 516)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Ruffin

TITRE

A la fin du titre, substituer aux mots :

« résultant de l'épuisement professionnel »

les mots :

« causées par le travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'amendement présenté à l'article 1^{er}, visant à préciser l'objet de la proposition de loi. Au delà du seul épuisement professionnel, celle-ci concerne en effet toutes les pathologies psychiques causées par le travail.